



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES  
YVELINES

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°78-2019-047

PUBLIÉ LE 6 MARS 2019

# Sommaire

## **CHI DE POISSY - SAINT GERMAIN**

78-2019-02-25-025 - 25 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE ADMINISTRATEURS DE GARDE CHIPS (2 pages)

Page 3

## **DDFIP 78 - Secrétariat**

78-2019-03-04-007 - 14 2019 (4 pages)

Page 6

## **Préfecture des Yvelines - D3Mi**

78-2019-03-05-002 - arrêté de délégation de signature relatif à l'ordonnancement des dépenses et des recettes et à l'exécution budgétaire des agents de la préfecture des Yvelines (10 pages)

Page 11

## **Préfecture des Yvelines - Direction de la réglementation et des élections**

78-2019-03-05-003 - Arrêté portant modification de l'agrément de la SASU " LA BOITE A.I.D " en qualité de domiciliataire d'entreprises (2 pages)

Page 22

CHI DE POISSY - SAINT GERMAIN

78-2019-02-25-025

25 - DÉLÉGATION DE SIGNATURE ADMINISTRATEURS DE GARDE  
CHIPS

**DIRECTION GENERALE**

**DECISION N° 1/2019/25**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**  
(Annule et remplace la décision n°1/2018/141)

**LA DIRECTRICE**

Vu la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière et notamment l'article L.6143-7, D6143-33, D6143-34 et D6143-35 ;

Vu le décret n° 92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2000-232 du 13 mars 2000 portant statut particulier du corps de directeur d'hôpital ;

Vu le titre V de l'instruction M21 sur la comptabilité des Etablissements public de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret du 2010-347 du 24 avril 2013 prévoyant la liste des personnes habilitées à effectuer des gardes administratives ou techniques ;

Vu la convention de direction commune conclue entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye et le Centre Hospitalier de Mantes-la-Jolie en date du 25 juin 2015, son avenant n° 1 du 5 août 2015 et l'avenant n° 2 portant extension de la direction commune au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux en date du 24 octobre 2018.

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 27 novembre 2018 portant nomination de Madame Isabelle LECLERC en qualité de Directrice du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy-Saint-Germain-en-Laye, du Centre Hospitalier de Mantes-La-Jolie et du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan/Les Mureaux à compter du 1er décembre 2018.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation de signature est donnée aux cadres cités ci-après dans le cadre de la garde administrative du Centre Hospitalier Intercommunal de Poissy/Saint-Germain-en-Laye :**

- Madame Houaria BEGHERSA
- Monsieur Mathieu BIJOUX
- Madame Françoise BOUVIER
- Madame Marie FRANCONY
- Madame Caroline JEGOUDEZ
- Madame Nadine LAURIN
- Madame Sandra LYANNAZ

Adresse postale : CHIPS - CS 73082 - 78303 POISSY CEDEX  
Siège Social : 20 rue Armagis – 78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
Tél. : 01.39.27.50.01 – fax : 01.39.27.43.75

.../...

- Monsieur Luc-Olivier SAUVETRE
- Madame Nadège SEILLIER
- Madame Karin TANE
- Madame Sandrine WILLIAUME

**Article 2** : La présente délégation ne peut donner lieu à subdélégation.

**Article 3** : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure de même nature. La présente décision sera notifiée aux intéressés, transmise aux trésoriers des trois établissements, communiquée aux Conseils de Surveillance de chaque établissement et publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Yvelines.

**Article 4** : La présente décision prend effet à compter du 25 février 2019.

Fait à Poissy, le 25 février 2019

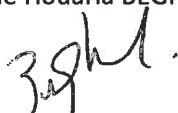
La Directrice Générale,



Isabelle LECLERC

Exemplaire de signature autorisée,

Madame Houaria BEGHERSA



Madame Françoise BOUVIER



Madame Caroline JEGOUDEZ



Madame Sandra LYANNAZ



Madame Nadège SEILLIER



Madame Sandrine WILLIAUME



Monsieur Mathieu BIJOUX



Madame Marie FRANCONY



Madame Nadine LAURIN



Monsieur Luc-Olivier SAUVETRE



Madame Karin TANE



Destinataires :

- Madame Sylvie FEREST, Trésorière principale
- Direction Générale
- Administrateurs de garde
- Publication recueil

DDFIP 78 - Secrétariat

78-2019-03-04-007

14 2019

*Liste des responsables disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts au 14 octobre 2013*

## Direction départementale des finances publiques des Yvelines

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts au 14 octobre 2013

Nom Prénom	Responsable des services
	<b><u>PÔLES DE CONTRÔLE EXPERTISE :</u></b>
ELIAT Véronique	MANTES-LES MUREAUX
RODRIGUEZ Richard	SAINT QUENTIN-EN-YVELINES et PLAISIR-RAMBOUILLET intérim à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2019 de l'antenne de Rambouillet
JOUFFREY Pierre	SAINT GERMAIN-EN-LAYE et PLAISIR-RAMBOUILLET intérim à partir du 1 <sup>er</sup> mars 2019 pour Plaisir
BOUYSSOU Marie-Françoise	POISSY- HOUILLES
BELLEIL Anita	VERSAILLES
	<b><u>PÔLE DE RECOUVREMENT SPÉCIALISÉ :</u></b>
PERODEAU Joëlle	VERSAILLES
	<b><u>BRIGADES DE VÉRIFICATION :</u></b>
TAPIAU Bernard	1ÈRE BRIGADE (St-Quentin-en-Yvelines)
PEGORARO Sophie	10ÈME BRIGADE (St-Quentin-en-Yvelines)
SCHMITT Christophe	3ÈME BRIGADE (Versailles)
PEUCHAUD Agnès	4ÈME BRIGADE (Saint-Germain-en-Laye)
AUMEGEAS Philippe	5ÈME BRIGADE (Poissy)
NIRDE Eliane	6ÈME BRIGADE (Les Mureaux)
CAHOREAU Guillaume	7ÈME BRIGADE (Plaisir)
	<b><u>PÔLE DE RÉGULARISATION DÉCONCENTRÉ :</u></b>
TRUTTMANN Marie-Laure	PRD (Saint-Germain-en-Laye)

	<b><u>BRIGADE DE CONTROLE ET DE RECHERCHE :</u></b>
FRADIN-JEAN Evelyne	BCR (Versailles)
	<b><u>POLES DE CONTROLE DES REVENUS ET DES PATRIMOINES (PCRP) :</u></b>
PRISER Anne-Gaëlle	1ER PCRP (Saint Germain-en-Laye)
GUENVER Eric TRUTTMANN Marie-Laure	2ÈME PCRP (Saint Germain-en-Laye) jusqu'au 31/03/2019 2ÈME PCRP (Saint Germain-en-Laye)
BELAID Lynda	3ÈME PCRP (Saint Germain-en-Laye)
COURTIER Christine	PCRP MANTES
KERBRAT Marion	PCRP VERSAILLES
	<b><u>CENTRES DES FINANCES PUBLIQUES :</u></b>
THALY Line	BONNIERES-SUR-SEINE
JAMPY Marie-Andrée	CONFLANS-SAINTE-HONORINE
MATTEI Alain	LIMAY
BALERZY Christine	LONGNES
ABBAL Franck	MAULE
HANNEBICQUE Bernard	MONTFORT-L'AMAURY
GAYRAUD Corinne	SAINT ARNOULT-EN-YVELINES
CACALY Philippe	TRAPPES
	<b><u>CDIF</u></b>
HOSSARD Isabelle	VERSAILLES

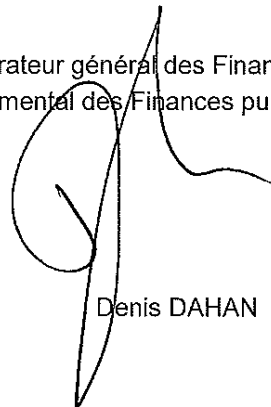


	<b><u>SERVICES DES IMPÔTS DES PARTICULIERS :</u></b>
CLAIR Catherine	HOUILLES
MERCHADIER Jean-Luc	MANTES EST
LABASTE Christian	MANTES OUEST
MARTIN Gwénaëlle	LES MUREAUX
LABRUNIE Catherine	PLAISIR
HUCHET Nathalie	POISSY
THOMAS Françoise	RAMBOUILLET
CUISSET Olivier	SAINT GERMAIN-EN-LAYE NORD
BARBE Catherine	SAINT GERMAIN-EN-LAYE EST
HEYMANN François	SAINT GERMAIN-EN-LAYE SUD
METZGER Eliane	SAINT QUENTIN EST
LANCE Marc	SAINT QUENTIN OUEST
VAQUIER DE LA BAUME Bruno	VERSAILLES NORD
JEANNE Elisabeth	VERSAILLES SUD
	<b><u>SERVICES DES IMPÔTS DES ENTREPRISES :</u></b>
HEROU Patrick	LES MUREAUX
BEGUIN-DAVID Claude	POISSY
ROSSIGNOL Georges	MANTES
GENTY Nicole	PLAISIR
ROUGELOT Isabelle	RAMBOUILLET
D'AVERSA Aldo	SAINT GERMAIN-EN-LAYE EXTERIEUR
ROURE Bernard	SAINT GERMAIN-EN-LAYE NORD
LEVAL José	SAINT QUENTIN EST
CUSSONNIER Jean-Claude	SAINT QUENTIN OUEST
GENTY Nicole	VERSAILLES NORD par intérim
BAQUIAST Sophie	VERSAILLES SUD

	<b><u>SERVICES DE PUBLICITÉ FONCIÈRE :</u></b>
ANDREAN-BERTHES Patricia	MANTES-LA-JOLIE
LEGAT Serge	RAMBOUILLET
RICHARD Bruno	VERSAILLES 1
LEPETIT Béatrice	VERSAILLES 2
GONZALEZ Michel	VERSAILLES 3 par intérim
	<b><u>SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT</u></b>
GRISSELLE Marie-Laure	VERSAILLES

A Versailles, le 4 mars 2019

L'Administrateur général des Finances publiques,  
 Directeur départemental des Finances publiques des Yvelines



Denis DAHAN

Préfecture des Yvelines - D3Mi

78-2019-03-05-002

arrêté de délégation de signature relatif à l'ordonnancement des dépenses et des recettes et à l'exécution budgétaire des agents de la préfecture des Yvelines

**Préfecture  
Direction du management des moyens  
et de la modernisation interministérielle  
Bureau du pilotage budgétaire interministériel**

**Arrêté de délégation de signature relatif à l'ordonnancement  
des dépenses et des recettes et à l'exécution budgétaire  
des agents de la préfecture des Yvelines**

**Le Préfet des Yvelines,  
Officier de la Légion d'honneur**

- Vu** la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001, modifiée, relative aux lois de finances,
- Vu** la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, modifiée, relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics,
- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu** la loi n° 92-125 du 6 février 1992, modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,
- Vu** l'ordonnance n° 2015-900 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu** le décret du 27 novembre 2014 portant nomination de M. Stéphane GRAUVOGEL en qualité de sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,
- Vu** le décret du 25 avril 2016 portant nomination de M. Michel HEUZE en qualité de sous-préfet de Rambouillet,
- Vu** le décret du 29 septembre 2017 portant nomination de M. Gérard DEROUIN en qualité de sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
- Vu** le décret du 29 mars 2018 portant nomination de M. Thierry LAURENT, sous-préfet, en qualité de Directeur du cabinet du préfet des Yvelines,
- Vu** le décret du 4 avril 2018 portant nomination de M. Jean-Jacques BROT en qualité de préfet des Yvelines,
- Vu** le décret du 28 août 2018 portant nomination de Mme Valérie SAINTOYANT en qualité de sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet des Yvelines,
- Vu** le décret du 7 septembre 2018 portant nomination de M. Vincent ROBERTI, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2018-09-20-002 du 20 septembre 2018 portant délégation de signature générale à M. Thierry LAURENT, sous-préfet, Directeur du cabinet du préfet des Yvelines,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2018-09-20-003 du 20 septembre 2018 portant délégation de signature générale à M. Vincent ROBERTI, sous-préfet, Secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2018-09-24-001 du 24 septembre 2018 portant délégation de signature générale à Mme Valérie SAINTOYANT, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet des Yvelines, Secrétaire générale adjointe,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2018-10-26-002 du 26 octobre 2018 portant délégation de signature relatif à l'ordonnancement des dépenses et des recettes et à l'exécution budgétaire des agents de la préfecture des Yvelines,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2018-12-21-005 du 20 décembre 2018 portant délégation de signature à Mesdames et Messieurs les directeurs, chefs de service, chefs de bureau, chefs de section et agents de la préfecture,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2018-12-21-002 du 21 décembre 2018 portant délégation de signature générale à M. Stéphane GRAUVOGEL, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2018-12-21-003 du 21 décembre 2018 portant délégation de signature générale à M. Gérard DEROUIN, sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 78-2018-12-21-004 du 21 décembre 2018 portant délégation de signature générale à M. Michel HEUZE, sous-préfet de Rambouillet,

**Considérant** que les programmes exécutés en mode CHORUS sont les suivants :

Ministère de l'intérieur :

122 (Concours spécifiques et administration)

161 (Sécurité civile : intervention des services opérationnels)

176 (Police Nationale)

216-01 (Conduite du pilotage des politiques de l'intérieur / action 1 : Etat major et services centraux / Titre 2 : dépenses de personnel-CTR)

216-04 (Conduite du pilotage des politiques de l'intérieur / action 4 : action sociale et formation)

216-06 (Conduite du pilotage des politiques de l'intérieur / action 6 : Affaires juridiques et contentieuses)

216-10 (Conduite du pilotage des politiques de l'intérieur / action 10 : Fonds interministériel de prévention de la délinquance)

232-02 (Vie politique, culturelle et associative / action 2 : Organisation des élections / T2 et HT2)

307 (Administration territoriale / T2 et HT2)

754 (Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières)

Ministère de l'économie et des finances :

148-03 (Fonction publique / action 3 : appui RH et apprentissage)

218 (conduite et pilotage des politiques économiques et financières)

723 (Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat)

833 (Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes)

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social :

111 (Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail : élections prud'homales)

Services du Premier ministre :

129 (Coordination du travail gouvernemental)

333-02 (Moyens mutualisés des administrations déconcentrées /action 2 : loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées)

333-03 (Moyens mutualisés des administrations déconcentrées /action 3 : emplois déconcentrés des services du Premier ministre / T2)

Service du Premier ministre et Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports :  
147 (Politique de la ville)

Ministère de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales :  
119 (Concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements)

Sur proposition du secrétaire général des Yvelines,

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'arrêté préfectoral n° 78-2018-10-26-002 du 26 octobre 2018 portant délégation de signature relative à l'ordonnancement des dépenses et des recettes et à l'exécution budgétaire des agents de la préfecture des Yvelines est abrogé.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à M. Vincent ROBERTI, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Yvelines à effet de signer tous documents nécessaires à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses et à l'établissement de titres de perception sur les programmes du budget de l'État pour lesquels une délégation n'a pas été consentie à un chef de service dans le département :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le secrétaire général, la délégation susvisée est donnée à Valérie SAINTOYANT, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet des Yvelines, secrétaire générale adjointe.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée aux ordonnateurs secondaires délégués suivants de la préfecture des Yvelines, à effet de signer tous documents nécessaires à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses et à l'établissement de titres de perception sur les programmes du budget de l'État pour lesquels une délégation n'a pas été consentie à un chef de service dans le département :

**Politique de la ville :** programmes 119, 147, 307

Mme Valérie SAINTOYANT, sous-préfète, chargée de mission auprès du préfet des Yvelines, secrétaire générale adjointe,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie SAINTOYANT, la délégation est donnée à :

- M. Jan JAGIELLO, directeur de la coordination et de l'appui territorial
- M. Franck NOAILLAC, en charge du pôle politique de la ville

**Direction du management, des moyens et de la modernisation interministérielle (D3MI) :**  
programmes 148, 161, 176, 216, 307, 333, 723

Mme Anne-Sophie VERNET, directrice de la Direction du management, des moyens et de la modernisation interministérielle.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Sophie VERNET, la délégation est donnée à :

- Mme Corinne TACHEAU, cheffe du bureau des ressources humaines, et en cas d'absence ou d'empêchement à :

- Mme Emilie DELERUE, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines
  - Mme Céline TARDY-RIALLAND, adjointe à la cheffe du bureau des ressources humaines
  - Mme Samantha RIVIERE, administrateur Chorus DT
  - Mme Valérie BUET, cheffe de la section formation
  - Mme Myriam DUPERRON, cheffe de la section carrières
  - Mme Valérie LAGARDE, cheffe de la section rémunération et suivi du plan de charge
- Mme Agnès BOUCHET-LE SCANVE, cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
- Mme Pauline RECH, adjointe à la cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine
  - Mme Christelle DESBONNET-FRERE, adjointe à la cheffe du bureau de la logistique et du patrimoine
  - M. Stéphane CECINI, conseiller de prévention

- Mme Maryse DERNONCOURT, cheffe du bureau du pilotage budgétaire interministériel, et en cas d'absence ou d'empêchement à :
  - Mme Martine SULLO, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage budgétaire interministériel, responsable d'unité opérationnelle, approvisionneur
  - Mme Carole TRECUI, responsable d'unité opérationnelle, approvisionneur
  - Mme Célia BONNET, référent local mutualisé, approvisionneur

**Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication :** programmes 307, 333

M. Philippe LALLEMAND, chef du SIDSIC, et en cas d'absence ou d'empêchement :  
- M. Thierry JOLY, adjoint au chef du SIDSIC

**Direction des migrations :** programme 216

Mme Nancy RENAUD, directrice de la direction des migrations

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nancy RENAUD, la délégation est donnée à :  
Mme Anne BELGRAND, adjointe à la directrice des migrations, cheffe du bureau de l'asile et en cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Ingrid AIMEZ, cheffe du bureau de l'éloignement et du contentieux

**Centre d'expertise et Ressources titres Interdépartemental « cartes nationales d'identité et passeports » :** programme 216

Mme Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, responsable du centre d'expertise et ressources titres interdépartemental.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, la délégation est donnée à :

Mme Sandra PHILIPPON, cheffe du pôle « instruction », et en cas d'absence ou d'empêchement :

- Mme Nathalie RAMBAULT, cheffe de la section « instruction »
- M. Lionel PEYRACHON, chef de la section « CNI/Passeports »

**Direction de la réglementation et des élections :** programmes 111, 216, 218, 232, 176

Mme Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, directrice de la réglementation et des élections.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Emmanuelle PLANTIER-LEMARCHAND, la délégation est donnée à :

- Mme Caroline THIRIET, cheffe du bureau de la réglementation générale, et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme Béatrice LOUBATIERES-RIDARD, adjointe à la cheffe du bureau
- M. Frédéric HARISMENDY, chargé de mission d'appui juridique pour l'environnement et les enquêtes publiques
- M. Fabrice CHAMPEYROUX, chef du bureau des élections, et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - M. Martial CHARROIN, adjoint au chef du bureau
  - Mme Christiane LE MOGUEDEC, adjointe au chef du bureau

Délégation est donnée à Mme Chistine SU, référent local mutualisé, pour transmettre, par le système d'information financière de l'Etat, les décisions d'ordonnancement pour lesquelles le Préfet des Yvelines est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion ; uniquement sur les programmes 111, 218 et 232

**Direction des relations avec les collectivités locales :** programmes 119, 122, 161, 216, 754, 833

M. Christian NICOLAI, directeur de la direction des relations avec les collectivités locales.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian NICOLAI, la délégation est donnée à :

- Mme Aline DECQ, cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement :
- Mme Corinne LAFABRIE, adjointe à la cheffe du bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

**Direction de la coordination et de l'appui territorial** : programmes 119, 147, 723

M. Jan JAGIELLO, directeur de la coordination et de l'appui territorial.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jan JAGIELLO, la délégation est donnée à :

- Mme Véronique LE GUILLOUX, adjointe au directeur
- Mme Flora MONTBRUN, adjointe au directeur
- M. Franck NOAILLAC, coordinateur du pôle « politique de la ville »

**Cabinet du Préfet** : programmes 129, 161, 216, 307

M. Thierry LAURENT, sous-préfet, directeur de cabinet.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LAURENT, la délégation est donnée à :

- Mme Sophie MIEGEVILLE, cheffe du service des sécurités, et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme Fatiha NECHAT, cheffe du bureau des polices administratives
  - Mme Florence LANGLOIS, cheffe du bureau de la sécurité intérieure
- Mme Catherine BOUNAIX, agent non titulaire, cheffe du service départemental de communication interministérielle, et en cas d'absence ou d'empêchement :
  - Mme Dominique CHOUTEAU, adjointe à la cheffe du service départemental de communication interministérielle

**Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à M. Gérard DEROUIN, sous-préfet de Mantes-la-Jolie, à effet de signer tous documents nécessaires à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses et à l'établissement de titres de perception sur les programmes du budget de l'État pour lesquels une délégation n'a pas été consentie à un chef de service dans le département (programmes 216, 307).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, la délégation est donnée à Mme Françoise TOLLIER, secrétaire générale de la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Danial BAPIKI, chef du bureau de la coordination et de l'animation territoriale.

**Article 5 :**

Délégation de signature est donnée à M. Michel HEUZE, sous-préfet de Rambouillet, à effet de signer tous documents nécessaires à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses et à l'établissement de titres de perception sur les programmes du budget de l'État pour lesquels une délégation n'a pas été consentie à un chef de service dans le département (programmes 216, 307).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le sous-préfet de Rambouillet, la délégation est donnée à Mme Marie-Hélène BERCELLI, secrétaire générale de la sous-préfecture de Rambouillet, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Danielle CHARRETEUR, en charge du budget de la sous-préfecture.

**Article 6 :**

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane GRAUVOGEL, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, à effet de signer tous documents nécessaires à l'engagement comptable, à la liquidation des créances, au mandatement des dépenses et à l'établissement de titres de perception sur les programmes du budget de l'État pour lesquels une délégation n'a pas été consentie à un chef de service dans le département (programmes 216, 307).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye, la délégation est donnée à M. Pascal BAGDIAN, secrétaire général de la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Marc ENJALBERT, chef du bureau de la citoyenneté et de la circulation.

**Article 7 :**

Délégation de signature est donnée aux ordonnateurs secondaires délégués listés en annexe 1 dans le cadre des dépenses réalisées par carte d'achats.



**Article 8 :**

Délégation est donnée à Mme Maryse DERNONCOURT, cheffe du bureau du pilotage budgétaire interministériel, pour transmettre, par le système d'information financière de l'Etat, les décisions d'ordonnancement pour lesquelles le Préfet des Yvelines est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maryse DERNONCOURT, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation est accordée aux agents dont les noms suivent :

- Mme Martine SULLO, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage budgétaire interministériel, responsable d'unité opérationnelle
- Mme Carole TRECUCU, responsable d'unité opérationnelle
- Mme Célia BONNET, référent local mutualisé.

**Article 9 :**

Dans le cadre de la création de la plateforme régionale Chorus, les agents listés en annexe 2 agissent au titre des services prescripteurs, via les applications interfacées à Chorus, en vue de la création des expressions de besoins, de la constatation du service fait à la date de livraison ou de réalisation de la prestation ainsi que de la conservation et de l'archivage des pièces justificatives liées à la constatation du service fait.

**Article 10 :**

Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Versailles, le 05 MARS 2019

Le Préfet,



Jean-Jacques BROT

## Annexe 1

### Liste des porteurs de carte achats

NOM	PRENOM	SERVICE
BROT	JEAN-JACQUES	Préfet
PIAUD	STEPHANE	Résidence Préfet
ROBERTI	VINCENT	SG
MONET	NATHALIE	Résidence SG
SAINTOYANT	VALERIE	SGA
LAURENT	THIERRY	Directeur de Cabinet
BOUNAIX	CATHERINE	CABINET/SDCI
FLIECX	OLIVIER	CABINET/BDSC
BOUCHET – LE SCANVE	AGNES	D3MI/BLP
DESBONNET-FRERE	CHRISTELLE	D3MI/BLP
KISSANGA	LAURENT	D3MI/BLP
TACHEAU	CORINNE	D3MI/BRH
LALLEMAND	PHILIPPE	SIDSIC
DEROUIN	GERARD	SP MANTES-LA-JOLIE
VELIA	MARIE-FRANCE	SP MANTES-LA-JOLIE
TOLLIER	FRANCOISE	SP MANTES-LA-JOLIE
HEUZE	MICHEL	SP RAMBOUILLET
MORRIS	NADINE	SP RAMBOUILLET
BERCELLI	MARIE-HELENE	SP RAMBOUILLET
GRAUVOGEL	STEPHANE	SP ST-GERMAIN-EN-LAYE
CARIBAUX	ANTOINE	SP ST-GERMAIN-EN-LAYE
BAGDIAN	PASCAL	SP ST-GERMAIN-EN-LAYE



**Annexe 2**

**Liste des intervenants dans les applications interfacées à Chorus  
(Demandes d'achat (DA) et Services faits (SF))**

NOM	PRENOM	SERVICE	PROGRAMMES
AHANDA	MARLENE	DICAT	119-129-147
AUFFRAY-RICO	VERONIQUE	CABINET	307
BONNET	CELIA	D3MI/BPBI	307-333-723
BOUCHET-LE SCANVE	AGNES	D3MI/BLP	307-333-723
BOUSSEKEY	VERONIQUE	SP SGL	216-307
BUET	VALERIE	D3MI/BRH	148-307
CECINI	STEPHANE	D3MI/BLP	307-333-723
CHABAUD	NICOLE	SP RBT	216-307
CHAMPEYROUX	FABRICE	DRE/BE	111-216-218-232
CHARRETEUR	DANIELLE	SP RBT	216-307
CHARROIN	MARTIAL	DRE/BE	111-216-218-232
CHAUVIN	CYRIL	D3MI/BLP	307
CHOUTEAU	DOMINIQUE	CAB/SDCI	307
DAVID	MARYSE	DICAT	119-129-147
DECQ	ALINE	DRCL/BCBDE	119-122-754-833
DERNONCOURT	MARYSE	D3MI/BPBI	307-333-723
DESBONNET-FRERE	CHRISTELLE	D3MI/BLP	307-333-723
DJELLOUL	KARIMA	D3MI/BRH	176-216-307
FAGUERET	MARIE-ANGE	SP RBT	216-307
FONTANEUVE	CHRISTELLE	CAB/SS/BDSC	161
GACHADOIT	PEGGY	D3MI/BLP	307
GARCIA	CHRISTELLE	DDCS	216
GUILLERMOT	CHANTAL	DRCL/BCBDE	119-122-754-833
HARISMENDY	FREDERIC	DRE/MAJEEP	216
HERPSONT	CHRISTINE	DRE/BE	111-216-218-232
JOLY	THIERRY	SIDSIC	307
KISSANGA	LAURENT	D3MI/BLP	307
LALLEMAND	PHILIPPE	SIDSIC	307
LANGLOIS	FLORENCE	CAB/SS/BSI	129-216
LE MEE	YVON	SIDSIC	307
LECLERCQ	MYRIAM	DMI	216
LUXIN	MARIE-MICHELLE	DDCS	216
MASSENAT	CLAIRE	D3MI/BLP	307-333-723
MICHEL	FRANCOISE	SG	307
NECHAT	FATIHA	CAB/SS/BPA	216
NOAILLAC	FRANCK	DICAT	119-129-147
PARIS	NATHALIE	DRCL/BCBDE	119-122-754-833
PATRICK	MYRIAM	CAB/SS/BSI	129-216
PERRAUD	BRIGITTE	SP SGL	216-307
PETIT	DELPHINE	D3MI/BRH	216-307
PEYRACHON	LIONEL	CERT	216
PIAUD	STEPHANE	D3MI/BLP	307
POVAREZYK	VANESSA	CAB/SS/BSI	129-216
RIDARD	BEATRICE	DRE/BRG	216 -176

NOM	PRENOM	SERVICE	PROGRAMMES
RIVIER-JOLLY	FREDERIQUE	CAB/SDCI	307
RIVIERE	SAMANTHA	D3MI/BRH	216-307
SEPHO	MYRIAM	D3MI/BRH	176-216-307
SIRUGUE	CATHERINE	SP MLJ	216-307
SU	CHRISTINE	DRE/BE	111-218-216-232
SULLO	MARTINE	D3MI/BPBI	307-333-723
TARDY-RIALLAND	CELINE	D3MI/BRH	176-216-307
THIRE	JULIE	DMI	216
THIRIET	CAROLINE	DRE/BRG	216-176
TIRARD	VALERIE	DICAT	119-129
TOLLIER	FRANCOISE	SP MLJ	216-307
TRECU	CAROLE	D3MI/BPBI	307-333-723
VANDEL	SIMONE	SGA	307
VEGA	FRANCETTE	CAB/SS/BSI	129-216
VENEROSY	ANAIS	DDCS	216
VEZAT	CECILE	D3MI/BRH	176-216-307

Préfecture des Yvelines - Direction de la réglementation et des élections

78-2019-03-05-003

Arrêté portant modification de l'agrément de la SASU " LA BOITE A.I.D " en  
qualité de domiciliataire d'entreprises

*Arrêté portant modification de l'agrément de la SASU " LA BOITE A.I.D " en qualité de  
domiciliataire d'entreprises*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

**Préfecture**

Direction de la réglementation et des élections  
Bureau de la réglementation générale

**Arrêté n°  
portant modification de l'agrément de la SASU  
« LA BOITE A.I.D »  
en qualité de domiciliataire d'entreprises**

Le Préfet des Yvelines  
Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code de commerce et notamment les articles L123-10 et suivants et les articles R123-166-1 et suivants ;

**Vu** le code monétaire et financier et notamment les articles L561-37 à L561-43 et R561-43 à R561-50 ;

**Vu** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

**Vu** le décret n° 2009-1695 du 30 décembre 2009 relatif à l'agrément des domiciliataires des entreprises soumises à immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers et notamment son article 4 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2015314-0001 en date du 10 novembre 2015 portant agrément de la SASU « LA BOITE A.I.D » sise 4bis rue de la République – 78920 Ecquevilly, en qualité de domiciliataire d'entreprises ;

**Vu** le courriel en date du 24 août 2018 complété le 1<sup>er</sup> mars 2019 de Monsieur Yassin ZIANI, président de la SASU « LA BOITE A.I.D ».

**Sur** proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines ;

**Arrête**

**Article 1<sup>er</sup>.**

A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 10 novembre 2015 précité, les termes :

« Un agrément n° 2015/79.ED est délivré à la SASU LA BOITE A.I.D, représentée par Monsieur Yassin ZIANI en qualité de président de la société, dont le siège social est situé 4bis, rue de la République – 78920 Ecquevilly, pour l'exploitation d'une société assurant la domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés. » ;  
sont remplacés par les termes suivants :

.../...

Adresse postale : 1 rue Jean Houdon - 78010 Versailles Cedex  
Accueil du public : 1 avenue de l'Europe – Versailles  
Tél : 01.39.49.78.00

Retrouvez nos jours et horaires d'ouverture d'accueil du public sur le site : [www.yvelines.gouv.fr](http://www.yvelines.gouv.fr)

« Un agrément n° 2015/79.ED est délivré à la SASU « COWORKING LA FOURMILIERE », en nom commercial « LA BOITE A.I.D – LA FOURMILIERE », à l'enseigne « LA FOURMILIERE », représentée par Monsieur Yassin ZIANI en qualité de président de la société, dont le siège social est situé 4bis, rue de la République – 78920 Ecquevilly, pour l'exploitation d'une société assurant la domiciliation juridique à des personnes physiques ou morales immatriculées au registre du commerce et des sociétés ».

#### **Article 2.**

A l'article 4 de l'arrêté du 10 novembre 2015 précité, les termes :

« Le présent agrément ne concerne pas d'établissement secondaire. »

sont remplacés par les termes suivants :

Le présent agrément concerne également l'établissement secondaire suivant :

4 rue de la Petite Garenne à Ecquevilly »

Le reste sans changement.

#### **Article 3.**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Versailles, dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Il peut également, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux (Préfet des Yvelines - bureau de la réglementation générale) et/ou d'un recours hiérarchique (Ministre de l'intérieur - place Beauvau – 75800 Paris cedex 08). Le recours gracieux ou/et hiérarchique prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

#### **Article 4.**

Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée au demandeur.

Fait à Versailles, le - 5 MARS 2019

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
la directrice de la réglementation et des élections  
  
Emission n° 2019-03-05-003